

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

23_02_02_0037	<b>CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT AVEC LE POLE D'INTELLIGENCE LOGISTIQUE POUR L'ANNEE 2023</b>	<b>C.C DU 02/02/2023</b>
---------------	--	------------------------------

Le **jeudi 2 février 2023**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **jeudi 26 janvier 2023**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

**70 membres du conseil en exercice.**

**Ont participé aux votes :**

**43 Conseillers communautaires présents** : ALIAGA Alexandre – BACCONNIER Michel – BADIN Pascale – BERGER Alain – BERGER Dominique – BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BOCHARD Jean-Jacques – BORGHI Roland – CHAUMONT-PUILLET Anne – CICALA David – DENIS Christophe – DI SANTO Laurent – DURAND Fabien – DURET Isabelle – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GIRAUD Denis – GUETAT Christian – JURADO Alain – KOPFERSCHMITT Carine – LEGAY-BELLOD Gaël – LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée – LORiot-CARNIS Maryse – MARGIER Patrick – MARION Cyril – MARTI Patrick – MARY Alain – NICOLE-WILLIAMS Patrick – PAPADOPULO Jean – PENOT Danielle – POUDEVIGNE Magaly – RABUEL Guy – RENARD Isabelle – ROY Nadine – SADIN Christine – SALMON Jean-Noël – VERLAQUE Florence – WAJDA Daniel

**16 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs** : ACCETTOLA Hélène donne pouvoir à LEGAY-BELLOD Gaël – BACCAM Marguerite donne pouvoir à DURAND Fabien – BLOND Priscilla donne pouvoir à BORGHI Roland – CHRIQUI Vincent donne pouvoir à GIRARD Jean-Pierre – DEBES Céline donne pouvoir à MARION Cyril – GUSTO Nadiège donne pouvoir à DI SANTO Laurent – LASSAUSAIE Carole donne pouvoir à MARTI Patrick – LAVILLE Christophe donne pouvoir à CHAUMONT-PUILLET Anne – MAILLET Dorian donne pouvoir à LEPRETRE Aurélien – MICHALLET Damien donne pouvoir à SADIN Christine – PERRARD Damien donne pouvoir à RENARD Isabelle – SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean – SUCHET Noël donne pouvoir à BERGER Alain – SAGIROGLU Aïcha donne pouvoir à SALMON Jean-Noël – TISSERAND Olivier donne pouvoir à GAUDE Daniel – VIAL Guillaume donne pouvoir à WAJDA Daniel

**11 Conseillers communautaires absents** : AYDIN Michaël – BELIME Gaëlle – BOUCHET Lucas – BOUISSET Sandrine – DESFORGES Marie-Laure – DIAS Olivier – DUSSERT Marie-Thérèse – JACQUEMOND Nathalie – NASSISI Ludovic – PARDAL Jean-Claude – ROULOT Océane

**Secrétaire de séance** : GAGET Mathieu

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le

Nomenclature

- 5. Institutions et vie politique
  
- 7. Intercommunalité

Le Rapporteur expose :

Le Pôle d'Intelligence Logistique est une association loi 1901 créée le 28 Juin 2007 et basée dans les locaux de la CCI Nord-Isère. Regroupant 185 membres, il fédère les entreprises logistiques ainsi que les services, organismes de formation et partenaires institutionnels. Il représente une part importante des entreprises exerçant des activités liées à la logistique sur le territoire de la CAPI et joue ainsi un rôle clé dans la structuration de l'écosystème économique territorial.

La CAPI et le Pôle d'Intelligence Logistique partagent une ambition en commun : développer l'attractivité de la logistique et accompagner son développement futur au bénéfice des entreprises, des salariés et du territoire. Ils œuvrent ainsi ensemble dans le cadre d'un partenariat construit et renouvelé depuis 2010, avec l'allocation par la CAPI d'une subvention de soutien aux objectifs et au plan d'actions annuel du Pôle.

### ■ Bilan du partenariat 2022

Le partenariat 2022 a permis la réalisation de nombreuses actions parmi lesquelles :

- la mobilisation des prescripteurs emploi-formation lors de deux matinées de découverte de la logistique avec la visite des entrepôt STEF et JADEO à Vaulx-Milieu qui a rassemblé respectivement 13 et 23 participants ;
- la mobilisation des bénéficiaires du PLIE, du RSA, de la Mission Locale, et de la Région autour d'une visite de l'entrepôt GXO sur le Parc international de Chesnes suivie d'une session de recrutement ;
- le Championnat des Caristes avec AFTRAL dont la finale s'est tenue en avril 2022 et qui a rassemblé 40 participants pour 15 finalistes ;
- le Challenge étudiant qui a mobilisé les étudiants sur une problématique proposée par l'entreprise LDPI à La Verpillière ;
- la participation du Pôle d'Intelligence Logistique aux forums emploi et apprentissage de Villefontaine et Bourgoin-Jallieu ;
- l'accompagnement de 15 collégiens sur une semaine du programme FACE ;
- la réalisation de 2 vidéos de promotion « Bienvenue dans mon Entrepôt » au sein des entreprises TETRADIS et CHARVIN ;
- la mobilisation dans le cadre de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes en situation de Handicap avec l'organisation d'une visite du territoire et d'un job dating en novembre 2022 ;
- l'accompagnement de 5 entreprises dans le cadre des diagnostics déchets ;
- la recherche de synergies collectives autour de certains déchets notamment le polystyrène et la glassine en collaboration avec la CCI Nord Isère.

### ■ Objectifs et actions soutenues dans le cadre de la convention 2023

**La CAPI soutient plus particulièrement les objectifs suivants poursuivis par le Pôle :**

- Animation et promotion de la filière logistique et du territoire ;
- Promotion des métiers et de l'attractivité de la filière logistique sur le territoire ;
- Levée des freins à l'emploi en logistique, tels que la mobilité des salariés ;
- Promotion de pratiques plus durables auprès des acteurs de la logistique ;

- Suivi des innovations et pratiques innovantes ;
- Sécurité des plateformes logistiques, sur le Parc international de Chesnes notamment.

**Pour l'année 2023, le partenariat entre la CAPI et le Pôle a été renforcé avec des actions renouvelées dont voici quelques exemples :**

- Organisation de la Biennale de la Logistique, évènement fédérateur de l'ensemble des acteurs pour promouvoir la filière et renforcer l'attractivité de ses métiers ;
- Réalisation de deux vidéos adaptées au format réseaux sociaux, dédiées à la découverte de la vie dans des entrepôts, des métiers et entreprises de la logistique ;
- Organisation d'une journée porte ouverte (avec visite d'un entrepôt logistique du territoire, échanges avec des professionnels et mise en pratique au travers de tests d'aptitudes et jeux) des bénéficiaires du PLIE et publics éloignés de l'emploi ;
- Réalisation de capsules vidéo témoignages « Belles histoires » pour mettre en lumière les réussites d'insertion des personnes éloignées de l'emploi ;
- Préparation d'une matinale « emploi » organisée en partenariat avec le PLIE CAPI et Pôle Emploi pour présenter les chiffres de l'emploi et fournir aux entreprises logistiques les clés pour mieux comprendre et lever les freins à l'embauche ;
- Création d'un groupe de travail « entreprises » pour développer les stages d'immersion à destination des bénéficiaires du PLIE ;
- Capitalisation sur les pratiques d'optimisation de la gestion des déchets ;
- Accompagnement des réflexions engagées par la collectivité sur l'usage des carburants alternatifs pour le transport de marchandises
- Réflexions et sensibilisation des acteurs logistiques en matière d'aménagement et entrepôts durables notamment sur les perspectives de la logistique en hauteur.

**■ Modalités financières et administratives**

Compte tenu des résultats et retombées de l'action conduite par le Pôle d'Intelligence Logistique sur le territoire de la CAPI depuis plus de 10 ans et des actions prévues pour 2023, il est proposé de poursuivre la collaboration pour l'année 2023 par le biais d'une subvention totale de 40 000 € :

- Dont 25 000 € pour la convention générale
- Dont 15 000 € pour l'organisation spécifique de la Biennale de la Logistique 2023

Pour 2023, le versement de la subvention interviendra en trois fois et de la manière suivante :

- 60%, soit 24 000 € après la signature de la convention ;
- 20%, soit 8 000 € en juin 2023 ;
- le solde, soit 8 000 € en fin d'année, sur présentation d'un bilan détaillé des actions menées par le Pôle d'Intelligence Logistique en 2023.

La mise en œuvre du partenariat fait l'objet comme chaque année d'une convention entre la CAPI et le Pôle d'Intelligence Logistique annexée à la présente délibération détaillant plus en avant les actions soutenues pour l'année 2023.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**OUI** l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

**DECIDE**

- **D'APPROUVER** le projet de convention de partenariat entre le Pôle d'Intelligence Logistique et la CAPI pour 2023,
- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention d'un montant maximum de 40 000 € dont les crédits sont prévus au budget,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président  
**Jean PAPADOPULO**